



# La lettre de l'ASTI

## Valence

«La terre est ma patrie et l'humanité ma famille »  
Gibran Khalil Gibran

Numéro 10 - avril / mai 2012

### Lettre ouverte aux candidat-e-s à l'élection présidentielle de 2012

Le réseau international « Des Ponts Pas des Murs » est constitué d'associations de défense des droits de l'Homme, de solidarité internationale, d'association de migrants et de soutien aux migrants et d'organisations syndicales. Les associations françaises sont regroupées au sein d'une plate-forme nationale.

Nous considérons que les migrations permettent d'établir des ponts entre les sociétés et ne voulons pas d'une France et d'une Europe qui se transforme en forteresse.

Les dirigeants des pays du Nord (...) savent que leurs déclarations et leurs politiques instrumentalisent des fantasmes à des fins électorales. Ils savent aussi qu'une politique responsable nécessite des politiques nationales fondées sur la dignité et l'égalité des droits et la recherche de réponses par une transformation de l'organisation mondiale. (...)

Nous affirmons que dans chaque pays et pour nous en France, l'État doit veiller à promouvoir l'égalité des droits entre migrants et ressortissants nationaux, et que dans le travail d'élaboration des codes et lois concernant les migrations, comme dans les politiques migratoires menées par les exécutifs ou internationaux, les libertés fondamentales, dont celle d'aller et venir, doivent être garanties. (...)

Vous retrouverez le communiqué complet et les nombreuses associations signataires sur <http://www.mrap.fr/citoyennete/des-ponts-pas-des-murs-lettre-ouverte-aux-candidat.es-a-l2019election-presidentielle-de-2012>.

### L'immigration s'invite dans la campagne électorale

Depuis plusieurs décennies, le discours politique teinté de xénophobie est passé subrepticement de l'extrême-droite jusqu'au sommet de l'État.

Ce faisant, l'immigré est devenu le bouc émissaire de la crise de l'emploi, de la crise sociale, de la crise des banlieues, des déficits des budgets sociaux, des comptes de l'État.

Cette politique alimente le terreau des préjugés : « ils sont trop différents », « ils sont tous délinquants », « ils prennent notre travail », « ils ont tous les droits », « ils nous imposent leur culture, leur religion », « Ils vont nous envahir ».

La réalité est bien différente. Elle doit être traitée dans un contexte plus large, à la fois géographique et historique. Rappelons d'abord qu'on ne quitte pas son pays de gaîté de cœur : on migre parfois dans l'espoir d'une vie meilleure, mais le plus souvent pour échapper à un conflit, à la violence.

La France qui avait une forte tradition d'accueil tourne le dos à ses valeurs républicaines fondamentales. Les lois, sans cesse modifiées pour durcir les conditions d'accès des demandeurs d'asile sur le territoire, les placent dans une grande précarité. Acquérir un statut de réfugié est devenu, aujourd'hui, un véritable défi.

Sur la suggestion de l'ASTI de Romans, l'ASTI de Valence a décidé de rassembler toutes les associations qui militent dans le même esprit pour l'accompagnement des migrants, pour approfondir la réflexion, résister aux idées reçues et déconstruire les préjugés sur l'immigration.

Les ASTI de Crest, de Tain-Tournon, le collectif « Cent éluEs pour Sans Papiers », La Cimade Valence, la Ligue des Droits de l'Homme Valence, Amnesty International Valence et le mouvement de la Paix de Tournon-Tain ont répondu à l'appel samedi 31 mars 2012 à la maison des syndicats de Valence.

Quelques saynètes volontairement caricaturales mises en scène par les comédiens de la compagnie du Théâtre des Collines ont introduit les préjugés fréquemment cités dans la campagne électorale et son discours ambiant. François Brun, chercheur au CNRS, membre du Conseil Scientifique de Migrations Société, nous a aidés à réfléchir et élaborer des arguments pour riposter.

## « ON NE PEUT PAS SE LAISSER ENVAHIR PAR LA MISÈRE DU MONDE »

Comment déconstruire ce sentiment d'invasion ?

Il faut élargir notre regard en regardant les déplacements mondiaux ; ne pas se jeter dans une bataille de chiffres, mais avoir quelques données pour mettre en perspectives celles qui peuvent nous être opposés.

Chaque année, 180 000 à 200 000 migrants entrent en France, mais les sorties du territoire compensent pour une partie les entrées. Actuellement le solde migratoire est de 1,2 ‰, « c'est environ deux fois moins que celui observé au cours des années 1960 dans notre pays et d'un niveau incomparable aux sommets atteints par certains de nos voisins tels que l'Allemagne (10 ‰), le Royaume-Uni (5 ‰) et sans aucune mesure avec les taux espagnols du début des années 2000 (15 ‰) » dans *L'immigration coûte cher à la France, qu'en pensent les économistes ?* de Xavier Chojnicki et Lionel Ragot, aux éditions Eyrolles.

De plus, 214 millions de migrants se déplacent d'un pays du Sud vers un autre pays du Sud.

Les migrants qui arrivent en France, ce n'est donc pas « toute la misère du monde ».

## « LES IMMIGRÉS COÛTENT CHER À LA FRANCE »

Dans le rapport de parlementaires sur l'immigration<sup>1</sup>, Sandrine Mazetier a cité les chiffres de l'économiste Lionel Ragot, auditionné pour le rapport. Selon elle, un migrant participe en moyenne à hauteur de 2250 euros aux budgets publics avec ses impôts et cotisations sociales, contre 1500 euros pour un natif.

« Mais ce qui explique cette différence (...) c'est tout simplement qu'on n'a pas la même structure par âge de la population immigrée, ils sont concentrés dans la population active, celle qui est vraiment contributrice nette et sont moins importants dans les populations jeunes et plus âgées », signale l'économiste (p. 64).

Malgré le chômage important qui les touche, les travailleurs immigrés compensent par la TVA à la consommation et les cotisations sociales les pensions versées aux retraités immigrés ainsi que les allocations familiales, car les bénéficiaires sont moins nombreux que les cotisants.

En outre, pour les personnes étrangères, le versement de la pension de retraite s'interrompt définitivement s'ils s'absentent du territoire français plus de six mois.

En 2009, les immigrés ont rapporté 12,4 milliards d'euros aux finances de l'État.

## « LES ÉTRANGERS SONT DES VOYOUS, ON NE SE SENT PLUS EN SÉCURITÉ »

Lier délinquance et immigration consiste à penser que les pratiques délinquantes (surtout celles des jeunes) s'expliquent par « quelque chose » en rapport avec l'origine étrangère de leurs auteurs (tel ou tel aspect de leurs mœurs, de leur culture, de leur mode de vie, de leurs modèles conjugaux ou familiaux, de leur religion, etc.), ou bien avec leur situation d'extranéité et de « déracinement » diront les discours apparemment plus modéré. Dans Le monde.fr du 5 mars 2012 « *Délinquance et immigration : une erreur de logique qui ne pardonne pas* ».

Les Arabes et les Noirs sont dix fois plus contrôlés que les autres citoyens. Ils sont souvent issus de quartiers ghettoïsés empreints de misère sociale (ruptures familiales, échecs scolaires, effets d'entraînement dans des « bandes » au sein de quartiers concentrant les problèmes...). Ce sont aussi eux qui ressentent le plus les frustrations culturelles et matérielles : 40% des jeunes de banlieues sont sans emploi. C'est ce que le sociologue Laurent Mucchielli appelle dans ses ouvrages : le contexte crimino-gène.

## « C'EST LA CRISE, IL N'Y A PLUS DE PLACE POUR TOUT LE MONDE »

### Ils viennent tous en France pour se faire soigner

L'AME (Aide Médicale d'État) permet l'accès aux soins pour les étrangers malades en situation irrégulière ou déboutés du droit d'asile. En 2009, cette prestation représentait 0,1% des dépenses totales de la CPAM de la Drôme.

### L'immigration thérapeutique est extrêmement marginale

Seuls 6% des migrants citent la santé comme l'un des motifs de migration.

### La carte de séjour pour soins n'est pas automatique

Moins de 1% des 350 000 étrangers vivant en France en situation régulière ont obtenu le droit au séjour pour soins.

**Les droits sociaux : c'est pas automatique** car les conditions pour obtenir le droit aux allocations familiales, au RSA, à la retraite sont exigeantes (conditions d'entrée sur le territoire, durée de résidence en France...).

## « LA NATIONALITÉ FRANÇAISE, C'EST FACILE À ACQUÉRIR »

Outre l'attribution de la nationalité française du simple fait de la naissance (enfants de parents français), il y a deux modes d'acquisition de la nationalité française :

<sup>1</sup> Rapport de l'audit des parlementaires de la politique d'immigration, d'intégration et de codéveloppement (11 mai 2011)

♦ **de plein droit par déclaration** : pour un enfant né en France de parents étrangers sous condition de résidence et de scolarité en France, pour un enfant adopté, pour un mineur étranger recueilli par l'Aide Sociale à l'Enfance ou pour un conjoint de Français.

Ces demandes ne peuvent pas être refusées car elles sont de « plein droit » bien que sous certaines conditions (de vie commune, de résidence en France, de revenus, de connaissance de la langue française...).

♦ **par naturalisation par décret** : sous condition de durée de résidence en France (5 ans), de ressources et de connaissance de la langue française. Contrairement à la déclaration, ce n'est pas un droit. Elle est soumise à la décision discrétionnaire de l'administration qui peut la refuser ou l'ajourner (en général pour deux ans) sous divers prétextes même si les conditions sont réunies.

En conclusion, l'accueil fait actuellement aux étrangers en France est inadmissible ; leur statut, leur travail, leurs conditions de vie sont précaires.

Étant soumis à l'arbitraire de l'administration, ils ne peuvent construire une vie stable et s'intégrer pleinement dans la société française.

Sur le plan humain comme sur le plan économique, il est de notre intérêt d'accueillir les étrangers dans la dignité. La France a toujours été une terre d'immigration. Aujourd'hui, un Français sur quatre a un grand-parent d'origine étrangère. Comme le signale la lettre ci-dessus, il est temps d'instaurer en France une politique d'accueil des migrants fondée sur la dignité et l'égalité des droits.

## **Synthèse des programmes des partis politiques pour les élections présidentielles**

Si les élections présidentielles sont passées, les programmes des partis demeurent en vigueur pour les prochaines élections législatives. Voici leurs principales propositions concernant l'immigration.

### **LA LIBERTÉ DE CIRCULATION** (évoquée dans l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits Humains)

Le Front de Gauche, Europe Écologie Les Verts et le PS préconisent l'application du droit européen pour une meilleure liberté d'aller et de venir.

Le NPA veut accorder un visa à tout demandeur et instaurer un titre de séjour unique avec une durée de 10 ans dès le premier renouvellement.

Le FdG affirme son opposition au dispositif Frontex<sup>2</sup> et le PS son refus des quotas pour les migrants. EELV veut transformer Frontex en agence de protection des migrants.

Pour le MoDem, il faut favoriser le développement dans les pays d'origine car cela entraînera le retour des migrants chez eux.

L'UMP veut organiser une gestion concertée des flux migratoires (venant de pays pauvres ou émergents) entre les pays d'Europe et les dirigeants des pays riches (G8 et G20) en conditionnant l'aide au développement à des clauses de réadmission des immigrés illégaux dans leur pays d'origine. L'UMP souhaite renforcer Frontex et fixer au niveau européen un nombre de visas à délivrer.

Le FN veut remettre en cause les accords de Schengen et renégocier la Convention européenne des droits de l'Homme. Il veut réduire à 100 000 entrées en 5 ans l'immigration légale (200 000 aujourd'hui).

Debout La République veut rétablir les contrôles aux frontières pour réduire de moitié le nombre d'immigrés.

### **LE DROIT D'ASILE**

Le FdG et EELV veulent mettre en place une procédure unique de demande d'asile accompagnée d'un droit au travail, cela implique la suppression de la procédure prioritaire qui ne donne aucun droit en matière d'hébergement et d'aide juridictionnelle pour les demandeurs.

Le PS souhaite réformer la procédure pour aboutir à une politique européenne du droit d'asile.

Le MoDem est favorable au travail des demandeurs d'asile et rejoint le PS sur l'exigence de respecter les textes internationaux et européens dans le traitement des dossiers ainsi que la nécessité de mettre fin au pouvoir arbitraire des préfectures.

### **L'ÉGALITÉ DES DROITS**

Pour le FdG, EELV et le PS, il faut garantir les droits fondamentaux (inscrits dans l'article 25 de la DUDH) dont celui de vivre en famille grâce au regroupement familial.

Pour l'UMP, il faut encore durcir les conditions du regroupement familial.

Pour le FN il faut le supprimer.

Le FdG, EELV et le PS sont favorables à la délivrance de titres de séjour de longue durée avec renouvellement de plein droit. Pour le MoDem, il faut conditionner ce renouvellement au travail.

<sup>2</sup> Agence européenne dont le rôle est d'aider les pays de l'Union Européenne à coordonner leurs patrouilles aériennes, terrestres et maritimes, dans les activités des garde-frontières avec les États non membres.

Pour l'UMP toute délivrance de titre de séjour doit être conditionnée par l'entrée régulière. La répartition locale des migrants doit être définie par les administrations (préfecture, communes, bailleurs sociaux). L'UMP veut instaurer un système de visas à points pour les visas de travail et instaurer une caution retour pour les visas de court et moyen séjour.

L'UMP veut exercer un plus grand contrôle sur l'AME tandis que le FN veut la supprimer.

### **LA PÉNALISATION DU SÉJOUR IRRÉGULIER**

Le FdG, EELV et le NPA veulent dépénaliser le séjour irrégulier et fermer les centres de rétention.

Le PS veut rendre exceptionnel le placement en rétention qu'il veut interdire aux familles et aux enfants.

Pour l'UMP, il faut augmenter les capacités d'accueil en rétention et augmenter le nombre de reconduites à la frontières comme DLR qui souhaite améliorer les conditions d'hygiène en rétention.

Le FN prévoit l'expulsion systématique de tout immigré clandestin.

### **LA CITOYENNETÉ**

Le FdG, EELV, le PS et le MoDem sont favorables à une citoyenneté de résidence sous diverses conditions (durée de séjour en France, titres de séjour, emploi...) pour les élections locales, comme cela existe aujourd'hui pour les ressortissants européens.

## **Racket d'État : une administration payante pour les étrangers**

Une nouvelle arme pour empêcher les étrangers en attente de régularisation d'accéder à un titre de séjour a été instaurée par la loi de finances pour 2012 : une taxe de 110 euros pour pouvoir déposer une demande de titre de séjour, non remboursée en cas de réponse négative, même en cas d'expulsion du territoire !

Après l'accroissement de l'arsenal répressif afin d'expulser de plus en plus de personnes étrangères, les guichets des préfectures inaccessibles, avec cette nouvelle taxe, c'est une véritable politique de dissuasion qui est mise en place pour les personnes étrangères tentant de se faire régulariser. Cela revient à fabriquer des sans papiers. (...)

Pourtant, solliciter un titre de séjour quand on est présent sur le sol français n'est pas une simple possibilité : c'est une obligation. Le gouvernement instaure un véritable droit d'entrée dans la procédure, discriminant.

Cette nouveauté s'ajoute à une augmentation sans précédent des taxes dues par les étrangers pour leur droit au séjour :

- taxe de 349 euros versée à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) ;
- taxe dite « de chancellerie » de 340 euros (dont la nouvelle taxe de 110 euros demandée au moment de la demande) au lieu de 220 euros en 2011, qui sanctionne l'irrégularité du séjour ou l'absence du bon visa au moment de la demande ;
- droit de timbre de 19 euros.

Au total, 708 euros pour la délivrance d'une première carte de séjour alors que, dans leur quasi-totalité, ces étrangers vivent dans une extrême précarité.

Quant aux sans-papiers qui obtiennent leur régularisation par l'emploi, ils ont à acquitter une taxe de 200 à 385 euros contre 55 à 70 euros en 2011, soit une augmentation moyenne de plus de 500 % !

Nous dénonçons ce racket d'État destiné à limiter l'accès à leurs droits des personnes étrangères (...)

Et s'il ne s'agissait que d'un test ? Demain, l'accès au service public français payant pour toutes et tous ?

Plusieurs des organisations signataires du présent communiqué ont déposé un recours devant le Conseil d'État contre la circulaire d'application de la loi de finances 2012.

le 30 mars 2012

Vous retrouverez le communiqué complet et les premières organisations signataires sur <http://www.contreimmigrationjetable.org/>

## **CONTACTS**

### **ASTI Valence :**

*Maison des Sociétés 4 rue Saint Jean - 26000 Valence - 04 75 43 58 80 - [astiv@laposte.net](mailto:astiv@laposte.net)*

### **Permanence juridique**

*le mercredi de 9h à 12h - bureau 205*

*le samedi de 9h30 à 12h - bureau 205*

### **Rassemblement les mercredis, sauf le mercredi qui précède le premier jeudi du mois**

*de 17h30 à 18h15 place Porte Neuve à Valence*

### **Réunion les mercredis, sauf le mercredi qui précède le premier jeudi du mois**

*de 18h30 à 20h - salle 22 -*